

BIGBEN INTERACTIVE

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUILLET 2013

Numéro de la résolution	Objet de la résolution	Plafond en nominal	Prix d'émission des titres	Investisseurs bénéficiaires	Durée de la délégation
<p align="center">9^{ème}</p> <p>Annule la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.</p>	<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p>	<p>Augmentation de capital : 5.000.000 €, soit un maximum de 2.500.000 actions nouvelles¹.</p> <p>Augmentation de capital à la suite d'attribution gratuite de BSA : 3.300.000 € soit un maximum de 1.650.000 actions nouvelles s'imputant sur le premier plafond de 5.000.000 €.</p> <p>Titres de créance donnant accès au capital : 5.000.000 €.</p>	<p>Les actions seront émises pour un montant au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites valeurs mobilières.</p> <p>Le prix d'émission sera fixé par le conseil d'administration.</p>	<p>Les actionnaires de la société.</p>	<p>14 mois.</p>
<p align="center">10^{ème}</p> <p>Annule la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.</p>	<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public.</p>	<p>Augmentation de capital : 2.500.000 €, soit un maximum de 1.250.000 actions nouvelles.</p> <p>Titres de créance donnant accès au capital : 2.500.000 €.</p>	<p>Les actions et valeurs mobilières donnant accès au capital seront émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription, du prix d'émission desdits bons, pour un montant au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.</p>	<p>Offre public. au</p>	<p>14 mois.</p>

¹ Sur la base de la valeur actuelle des actions de la Société de 2 €.

Numéro de la résolution	Objet de la résolution	Plafond en nominal	Prix d'émission des titres	Investisseurs bénéficiaires	Durée de la délégation
<p>11^{ème}</p> <p>Annule la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.</p>	<p>Autorisation donnée au conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre.</p>	<p>Augmentation du nombre de titres à émettre pour chacune des émissions décidées en vertu des neuvième et dixième résolutions dans la limite de 15% de l'émission initiale.</p>	<p>Prix identique à celui retenu pour l'émission initiale.</p>	<p>Actionnaires ou offre au public selon le cas.</p>	<p>14 mois.</p>
<p>12^{ème}</p> <p>Annule la 19^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.</p>	<p>Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider une ou plusieurs augmentation(s) de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.</p>	<p>Augmentation de capital : 5.000.000 €, soit un maximum de 2.500.000 actions nouvelles.</p>	<p>Les actions seront émises pour un montant au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites valeurs mobilières.</p>	<p>Actionnaires.</p>	<p>14 mois.</p>

Numéro de la résolution	Objet de la résolution	Plafond en nominal	Prix d'émission des titres	Investisseurs bénéficiaires	Durée de la délégation
<p>13^{ème}</p> <p>Annule la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.</p>	<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.</p>	<p>Augmentation de capital : 10% du capital à quelque moment que ce soit.</p>	<p>N/A</p>	<p>Actionnaires de la cible.</p>	<p>14 mois.</p>
<p>14^{ème}</p> <p>Annule la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.</p>	<p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.</p>	<p>Augmentation de capital : 2.500.000 €, soit un maximum de 1.250.000 actions nouvelles.</p>	<p>N/A</p>	<p>Actionnaires de la cible.</p>	<p>14 mois.</p>

Numéro de la résolution	Objet de la résolution	Plafond en nominal	Prix d'émission des titres	Investisseurs bénéficiaires	Durée de la délégation
15 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au bénéfice d'une catégorie de personnes.	Augmentation de capital : 800.000 €, soit un maximum de 400.000 actions nouvelles.	Le prix de souscription des BSA sera fixé par le conseil d'administration sur la base du rapport d'évaluation réalisé par un expert indépendant dans les conditions de l'article 262-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers étant précisé que le prix de souscription des BSA ne pourra être inférieur au prix tel qu'il ressortira de ce rapport d'évaluation. Les actions résultant de l'exercice des BSA seront émises pour un montant au moins égal à la moyenne des cours de clôture des vingt derniers jours de bourse précédant l'émission des BSA.	Salariés cadres supérieurs de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.	14 mois.
16 ^{ème} Annule la 23 ^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne.	Augmentation de capital : 400.000 €, soit un maximum de 200.000 actions nouvelles.	Les actions seront émises pour un montant égal à 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne est inférieure à dix ans, et à 70% de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans.	Salariés.	14 mois.

Numéro de la résolution	Objet de la résolution	Plafond en nominal	Prix d'émission des titres	Investisseurs bénéficiaires	Durée de la délégation
17 ^{ème}	<p>Limitation globale des émissions effectuées en vertu des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions.</p>	<p>PLAFOND GLOBAL S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES RESOLUTIONS PRECEDENTES : 5.000.000 € soit un maximum de 2.500.000 actions nouvelles sur la base d'une valeur nominale de 2 €.</p>			
<p>18^{ème}</p> <p>Annule la 26^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juillet 2012.</p>	<p>Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propre par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions.</p>	<p>Augmentation de capital : 10% du capital par périodes de 24 mois.</p>	N/A	N/A	18 mois.